

Service Départemental
D'Incendie et de Secours de la
Guadeloupe
10 rue Georges BIRAS
Parc de la Providence
ZAC de Dothémare
97139 Les Abymes

☎: 0590 48 99 71 / : 0590 24 08 89

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE DU 22 MARS 2023

DELIBERATION N°2023/2203-02

Objet: ATTRIBUTION DU MARCHE SDIS 971/23-001 PORTANT ENTRETIEN
DES ESPACES VERTS DES SITES DE DOTHEMARE, DE L'EDSPG
ET DE BELOST

L'an deux mille vingt-trois et le 22 mars à 11h, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 08 mars 2023 envoyée aux membres de l'instance le 14 mars 2023.

Bureau du Conseil d'Administration du SDIS Séance du 22 mars 2023 - Liste des présents -

Membres du Bureau du CASDIS

Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASIS	Présentiel
	MINATCHY	Danielle	1ère vice-présidente	Visioconférence
	BARON	Adrien	2ème vice-présidente	Visioconférence
	THEOBALD- PONCHATEAU	Marie-Yveline	3 ^{ème} vice-présidente	Visioconférence
	GOUBIN	Fred	Membre	Visioconférence

Personnes invitées par le Président du Bureau du CASDIS à assister à la séance

Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
Col. H.C. ANTENOR- HABAZAC	Félix	DDSIS	Présentiel
Col. LHOMME	Frédéric	DDASIS	Présentiel
COLLIDOR	Nadia	Cheffe du service commande publique	Présentiel
LCL MACCOW	Frantz	Chef du Groupement Infrastructures et Logistique	Présentiel

971-289710014-20230322-Delib232203-02-DE Date de réception préfecture : 06/04/2023

Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
ZORA	Christen	Cheffe du Groupement Ressources Humaines	Présentiel
FIRMIN	Cindy	Cheffe du SAJGI	Présentiel

Secrétaire de séance : Madame Danielle MINATCHY, 1 ère vice-présidente

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu l'appel d'offres ouvert portant attribution du marché SDIS 971/23-001 portant entretien des espaces verts des sites de Dothémare, de l'EDSPG et de Bélost, lancé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe conformément au Code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 09 janvier 2023 (annonce n°23-3720), et au JOUE le 13 janvier 2023 (avis n°2023/S010-022636), et l'avis de marché publié dans le quotidien local France-Antilles,

Considérant que le marché en question est un accord-cadre passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique,

Considérant qu'il sera exécuté par émission de bons de commande avec un seul attributaire,

Considérant que ce marché sera conclu pour une période initiale d'un (01) an, reconductible trois (03) fois pour une durée d'un (1) an,

Considérant que ce marché, estimé à la somme de 580.000 € HT, est par ailleurs composé des deux (02) lots suivants :

Lot n°	Désignation	Montant maximum annuel H.T
1	Dothémare: - Site de la Direction du SDIS de la Guadeloupe, - Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de la Grande-Terre Tous deux situés 10 rue Georges Biras, Parc d'activités "La Providence" - ZAC de Dothémare 97139 Les Abymes	87.000 €

Accusé de réception en préfecture 971-289710014-20230322-Delib232203-02-DE Date de réception préfecture : 06/04/2023

	EDSPG: 12.000 € HT/an	
	Belost : 46.000 € HT / an	
2	 Site de l'Ecole Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Guadeloupe (EDSPG) englobant également le Centre de Secours (CIS) sis Boulevard des Habissois Souverains 97119 Vieux-Habitants, Site de Bélost comprenant le Centre de Secours Principal (CSP) de la Basse-Terre et le Groupement Sud (GS) sis ZAC de Bélost 97120 Saint-Claude 	58.000 €

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 22 mars 2023, en amont de la tenue du présent Bureau, et son choix d'attribuer le marché précité aux sociétés suivantes :

Lot n°	Attributaire
1 – Dothémare	La société MULTI SERVICES CARAÏBES Sise Immeuble CANADA - 97122 Baie-Mahault Montant HT retenu : 35.542,30 € ht/an (142.169,20 € ht/04 ans)
2 – EDSPG et Belost	La société MULTI SERVICES CARAÏBES Sise Immeuble CANADA - 97122 Baie-Mahault Montant HT retenu : 17.082,70 € ht/an (68.330,80 € ht/04 ans)

Considérant enfin qu'aux termes de l'article L1414-2 du Code général des collectivités territoriales « Pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance susmentionnée, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5. »

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

<u>Article 1</u>: Le marché n°971/23-001 portant entretien des espaces verts des sites de Dothémare, de l'EDSPG et de Bélost, est attribué aux sociétés suivantes :

Lot n°	Attributaire
1 – Dothémare	La société MULTI SERVICES CARAÏBES Sise Immeuble CANADA - 97122 Baie-Mahault Montant HT retenu : 35.542,30 € ht/an (142.169,20 € ht/04 ans)

Accusé de réception en préfecture 971-289710014-20230322-Delib232203-02-DE Date de réception préfecture : 06/04/2023

La société MULTI SERVICES CARAÏBES Sise Immeuble CANADA - 97122 Baie-Mahault Montant HT retenu : 17.082,70 € ht/an (68.330,80 € ht/04 ans)

Article 2 : Approuve les clauses du marché détaillées ci-dessus à passer avec le prestataire retenu.

<u>Article 3</u>: Autorise le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe à signer tous les actes relatifs à ce marché.

<u>Article 4</u>: Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe.

<u>Article 5</u>: Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>.

VOTE DU BUREAU DU CASDIS		
En exercice	05	
Présents	05	
Votants	05	
	RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	05	
Voix contre	00	
Abstention	00	

Président du Conseil d'Administration

GELIOUE

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture 971-289710014-20230322-Delib232203-02-DE Date de réception préfecture : 06/04/2023